



TRANSAT A.T. INC.
TROISIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL
Période terminée le 31 juillet 2022

Relations avec les investisseurs
M. Patrick Bui
Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier
TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives.....	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS.....	3
3.	Faits saillants financiers.....	6
4.	Faits saillants du trimestre.....	7
5.	Aperçu.....	8
6.	Activités consolidées.....	9
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement.....	16
8.	Autres.....	25
9.	Comptabilité.....	26
10.	Contrôles et procédures.....	28
11.	Perspectives.....	28

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 par rapport au trimestre clos le 31 juillet 2021 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2021, les notes afférentes et le rapport annuel de 2021, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du troisième trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2021. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 7 septembre 2022. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com, dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière, les impacts de la pandémie de coronavirus [« COVID-19 »], ses perspectives futures et des mesures projetées, dont notamment la reprise graduelle de certains vols et des mesures visant à rehausser sa trésorerie. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Au 31 juillet 2022, il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés contiennent plus de détails à ce sujet.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage imposées par de nombreux pays, les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, bien que nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre, la Société ne peut toujours pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de certaines restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s’y limiter, la conjoncture économique, l’évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l’instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l’éclosion d’épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l’égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l’environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d’intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l’information et les télécommunications, l’évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d’exploitation, la capacité de la Société d’attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d’une couverture d’assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d’autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2021.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d’avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d’examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d’autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d’hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d’exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s’y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d’exploitation et ses résultats d’exploitation.
- La perspective selon laquelle sous réserve de l’incertitude relative à la continuité d’exploitation tel que décrit à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, la Société sera en mesure de s’acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l’exploitation et d’emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les restrictions imposées par les autorités gouvernementales en matière de déplacement et de frontières seront assouplies de façon à permettre une reprise de la nature et de l’ampleur escomptées, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles annoncées ou anticipées présentement, que les voyageurs continueront de voyager malgré les nouvelles mesures sanitaires et autres contraintes imposées en raison de la pandémie, que la main-d’œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d’être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l’exercice complet. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s’appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d’exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu’à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement, à l’exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les charges de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains (pertes) sur modification de la dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, charge de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
--	--

Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
--	--

Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
---	--

Dettes totales	Dettes à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
-----------------------	---

Dettes totales nettes	Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
------------------------------	--

Étant donné que la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés, la présentation de la perte ajustée avant charge d'impôts a été suspendue, ce résultat étant similaire à la perte nette ajustée, qui continue d'être présentée.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Perte d'exploitation	(93 218)	(98 368)	(254 572)	(282 896)
Éléments spéciaux	–	85	–	7 256
Amortissement et dépréciation	38 173	47 355	112 144	120 117
Primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 779)	–	(2 779)	–
Perte d'exploitation ajustée	(57 824)	(50 928)	(145 207)	(155 523)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
Éléments spéciaux	–	85	–	7 256
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	6 908	(2 062)	8 628	(10 691)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Gain sur modification de la dette à long terme	–	–	(22 191)	–
Perte (gain) sur cession d'actifs	13	(913)	(4 005)	(19 810)
Perte (gain) de change	(1 706)	15 939	27 715	(46 704)
Primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 779)	–	(2 779)	–
Récupération d'impôts liée aux pertes relatives aux PCAA	(2 359)	–	(2 359)	–
Perte nette ajustée	(120 901)	(115 641)	(327 781)	(327 977)
Perte nette ajustée	(120 901)	(115 641)	(327 781)	(327 977)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 795	37 747	37 795	37 747
Perte nette ajustée par action	(3,20)	(3,06)	(8,67)	(8,69)

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
(en milliers de dollars)		
Dette à long terme	649 545	463 180
Subvention publique différée	174 193	167 394
Passif lié aux bons de souscription	32 652	36 557
Coûts de financement reportés	(12 406)	(19 368)
Obligations locatives	1 047 230	956 358
Dette totale	1 891 214	1 604 121
Dette totale	1 891 214	1 604 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(411 349)	(433 195)
Dette totale nette	1 479 865	1 170 926

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 juillet				Périodes de neuf mois closes les 31 juillet			
	2022 \$	2021 \$	Écart \$	Écart %	2022 \$	2021 \$	Écart \$	Écart %
États des résultats consolidés								
Revenus	508 304	12 548	495 756	3 950,9	1 068 899	62 037	1 006 862	1 623,0
Perte d'exploitation	(93 218)	(98 368)	5 150	5,2	(254 572)	(282 896)	28 324	10,0
Perte nette attribuable aux actionnaires	(106 472)	(138 125)	31 653	22,9	(319 093)	(268 220)	(50 873)	(19,0)
Perte de base par action	(2,82)	(3,66)	0,84	23,0	(8,44)	(7,11)	(1,33)	(18,7)
Perte diluée par action	(2,82)	(3,66)	0,84	23,0	(8,44)	(7,11)	(1,33)	(18,7)
Perte d'exploitation ajustée ¹	(57 824)	(50 928)	(6 896)	(13,5)	(145 207)	(155 523)	10 316	6,6
Perte nette ajustée ¹	(120 901)	(115 641)	(5 260)	(4,5)	(327 781)	(327 977)	196	0,1
Perte nette ajustée par action ¹	(3,20)	(3,06)	(0,14)	(4,6)	(8,67)	(8,69)	0,02	0,2
États des flux de trésorerie consolidés								
Activités opérationnelles	(62 724)	(283 257)	220 533	77,9	(117 793)	(490 187)	372 394	76,0
Activités d'investissement	(9 992)	13 095	(23 087)	(176,3)	(25 001)	6 107	(31 108)	(509,4)
Activités de financement	(25 189)	353 029	(378 218)	(107,1)	124 257	487 998	(363 741)	(74,5)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 956)	369	(2 325)	(630,1)	(3 309)	(974)	(2 335)	(239,7)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(99 861)	83 236	(183 097)	(220,0)	(21 846)	2 944	(24 790)	(842,1)
États de la situation financière consolidés								
Trésorerie et équivalents de trésorerie					411 349	433 195	(21 846)	(5,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)					244 726	170 311	74 415	43,7
					656 075	603 506	52 569	8,7
Actif total					2 310 559	1 897 658	412 901	21,8
Dette (courant et non courant)					649 545	463 180	186 365	40,2
Dette totale ¹					1 891 214	1 604 121	287 093	17,9
Dette totale nette ¹					1 479 865	1 170 926	308 939	26,4

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE

EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage imposées par de nombreux pays, les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, bien que nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre, la Société ne peut toujours pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de certaines restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

La préservation des liquidités est une priorité pour la Société. Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2022, la Société a pris les mesures suivantes à l'égard de la pandémie de COVID-19 et d'autres possibilités sont évaluées afin d'atteindre cet objectif :

- Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certaines de ses ententes de financement avec le gouvernement du Canada. L'entente de financement non garanti CUGE de la Société a été amendée afin, entre autres, de reporter l'augmentation des taux d'intérêts ainsi que la date jusqu'à laquelle 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés dans l'éventualité où cette entente était remboursée avant le 31 décembre 2023. La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a également été amendée afin d'augmenter de 43,3 millions \$ le montant pouvant être tiré.
- Le 29 juillet 2022, la Société a sécurisé un montant additionnel de 100,0 millions \$ par l'intermédiaire du CUGE selon les mêmes termes et conditions que ceux amendés le 9 mars 2022. Cette entente lui permettra d'accéder à des liquidités supplémentaires de 100,0 millions \$. De ces liquidités supplémentaires, 80,0 millions \$ s'ajoutent au financement non garanti CUGE et 20,0 millions \$ au financement garanti CUGE. Dans le cadre de la mise en place de ce financement additionnel, la Société a convenu avec tous les prêteurs du report au 29 avril 2024 des maturités initialement prévues le 29 avril 2023. La Société a également convenu du report de la date à laquelle la Société doit se conformer à certaines clauses financières au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). De plus, tel que prévu selon les termes du financement CUGE, un total de 4 687 500 bons de souscriptions, visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de Transat à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, ont également été émis selon les termes renégociés le 9 mars 2022.
- Les changements au financement CUGE négociés le 29 juillet 2022 mettent également à la disposition de la Société une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.
- Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages totalisant 213,2 millions \$ sur ses facilités de crédit CUGE. Tel que décrit à la section Financement, le financement disponible s'élève à un maximum de 963,3 millions \$, dont 863,2 millions \$ sont utilisés au 31 juillet 2022.
- Au cours de la période de neuf mois, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée.

- La Société ajuste en continu son programme de vol à l'évolution de la situation. Les effets persistants du variant Omicron et les mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021 ont eu un impact sur les réservations et les demandes d'annulations. Ainsi, au cours du premier trimestre, la Société a annulé près de 30 % des vols pour les départs prévus de janvier jusqu'à la fin du mois de février. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. Les assouplissements des mesures de restrictions de voyage à l'échelle mondiale ont entraîné une hausse de la demande. La Société a depuis rétabli une portion importante de son programme de vols pour la saison estivale.
- La Société poursuit les négociations avec ses fournisseurs afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier les termes de paiement, et continue de mettre en place des mesures de réduction des dépenses et des investissements.
- La Société a continué de se prévaloir de subventions gouvernementales pour les entreprises touchées par la COVID-19. La Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC ») et la Subvention d'Urgence du Canada pour le Loyer (« SUCL ») ont été remplacées par le Gouvernement du Canada par deux nouveaux programmes, soit le Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et le Programme de Relance pour les Entreprises les Plus Durement Touchées (« PREPDT »). Ces deux programmes, qui ont pris fin le 7 mai 2022, ont permis d'offrir un soutien aux salaires et aux loyers.
- Au 31 juillet 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 411,3 millions \$.

ENTENTES DE PARTAGES DE CODE ET INTERLIGNE VIRTUEL

- En mars 2022, la Société a conclu une entente avec Porter Airlines pour le partage de code dont la mise en place est prévue au cours de l'automne 2022.
- En avril 2022, la Société a annoncé l'ajout à son service connectair par Air Transat d'accords d'interligne virtuel avec Azores Airlines, Loganair et SKY Express. Ceux-ci s'ajoutent à ceux déjà en place avec EasyJet, Vueling, Avianca et Pascan et portent à plus de 240 le nombre total de destinations accessibles par ce biais.
- En mai 2022, la Société a ouvert les réservations en partage de code avec WestJet sur le marché transatlantique.

PROLONGATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES PILOTES

En mai 2022, la Société a conclu avec l'Association internationale des pilotes de lignes (ALPA), représentant l'ensemble de ses pilotes, un accord prolongeant de 3 ans la durée de sa convention collective en vigueur.

5. APERÇU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Née à Montréal il y a 35 ans, Transat est devenue une référence mondialement reconnue du voyage loisirs, particulièrement comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Élue Meilleure compagnie aérienne loisirs au monde par les passagers aux World Airline Awards de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales et canadiennes. Transat s'emploie à servir ses clients avec passion et convivialité et à leur offrir une prestation parfaitement sécuritaire tout au long de leur voyage ou séjour.

Certifiée Travelife depuis 2018, renouvelant sa flotte aérienne avec des appareils considérés les plus verts dans leur catégorie, elle s'engage au profit d'un environnement plus sain, qu'elle sait essentiel pour son activité et les destinations qu'elle dessert.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 juillet				Périodes de neuf mois closes les 31 juillet			
	2022 \$	2021 \$	Écart \$	Écart %	2022 \$	2021 \$	Écart \$	Écart %
Revenus	508 304	12 548	495 756	3 950,9	1 068 899	62 037	1 006 862	1 623,0
Charges d'exploitation								
Carburant d'aéronefs	205 810	183	205 627	112 364,5	323 591	9 454	314 137	3 322,8
Salaires et avantages du personnel	91 024	25 775	65 249	253,1	197 130	74 965	122 165	163,0
Coûts liés à la prestation de services touristiques	78 060	6 593	71 467	1 084,0	283 692	21 380	262 312	1 226,9
Frais d'aéroports et de navigation	44 344	171	44 173	25 832,2	80 165	5 987	74 178	1 239,0
Entretien d'aéronefs	32 223	11 204	21 019	187,6	79 759	40 888	38 871	95,1
Frais de vente et de distribution	31 845	2 427	29 418	1 212,1	76 805	4 883	71 922	1 472,9
Loyer d'aéronefs	2 386	—	2 386	100,0	5 477	—	5 477	100,0
Autres coûts aériens	53 715	2 244	51 471	2 293,7	100 924	14 412	86 512	600,3
Autres	23 332	14 378	8 954	62,3	62 369	41 809	20 560	49,2
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	610	501	109	21,8	1 415	3 782	(2 367)	(62,6)
Amortissement et dépréciation	38 173	47 355	(9 182)	(19,4)	112 144	120 117	(7 973)	(6,6)
Éléments spéciaux	—	85	(85)	(100,0)	—	7 256	(7 256)	(100,0)
	601 522	110 916	490 606	442,3	1 323 471	344 933	978 538	283,7
Perte d'exploitation	(93 218)	(98 368)	5 150	5,2	(254 572)	(282 896)	28 324	10,0
Coûts de financement	27 158	18 069	9 089	50,3	74 088	55 239	18 849	34,1
Revenus du financement	(3 047)	(916)	(2 131)	(232,6)	(5 599)	(3 472)	(2 127)	(61,3)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	6 908	(2 062)	8 970	435,0	8 628	(10 691)	19 319	180,7
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(14 506)	9 435	(23 941)	(253,7)	(13 697)	10 192	(23 889)	(234,4)
Gain sur modification de la dette à long terme	—	—	—	—	(22 191)	—	(22 191)	100,0
Perte (gain) sur cession d'actifs	13	(913)	926	101,4	(4 005)	(19 810)	15 805	79,8
Perte (gain) de change	(1 706)	15 939	(17 645)	(110,7)	27 715	(46 704)	74 419	159,3
Perte avant charge d'impôts	(108 038)	(137 920)	29 882	21,7	(319 511)	(267 650)	(51 861)	(19,4)
Impôts sur le résultat (récupération)								
Exigibles	(1 566)	139	(1 705)	(1 226,6)	(418)	374	(792)	(211,8)
Différés	—	—	—	—	—	75	(75)	(100,0)
	(1 566)	139	(1 705)	(1 226,6)	(418)	449	(867)	(193,1)
Perte nette de la période	(106 472)	(138 059)	31 587	22,9	(319 093)	(268 099)	(50 994)	(19,0)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :								
Actionnaires	(106 472)	(138 125)	31 653	22,9	(319 093)	(268 220)	(50 873)	(19,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	66	(66)	(100,0)	—	121	(121)	(100,0)
	(106 472)	(138 059)	31 587	22,9	(319 093)	(268 099)	(50 994)	(19,0)

REVENUS

Nous tirons nos revenus des voyageurs expéditifs, du transport aérien, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Par rapport à 2021, nos revenus ont augmenté de 495,8 millions \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 et de 1 006,9 millions \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet. Comparativement au trimestre et à la période de neuf mois correspondante de l'exercice 2019, les revenus ont diminué de 27,3% et 52,4 %, respectivement. Pour le trimestre, sur l'ensemble des programmes, la capacité offerte était de 82 % de celle mise en marché en 2019, alors que celle sur le programme Europe, le principal programme durant cette période, elle était de 68 %. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs a diminué de 24 % pour le troisième trimestre, comparativement à 2019. Le retour graduel de la demande combiné à la hausse des prix du carburant ont contribué à la hausse de nos prix de vente moyen comparativement à ceux de 2019. Pour notre programme Europe, les prix de vente ont affiché une hausse moyenne de 8 %.

L'augmentation des revenus de l'hiver 2022 a été freinée par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron au cours du premier trimestre et des nouvelles mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. La Société a ainsi annulé initialement près de 30 % des vols pour les départs prévus en janvier jusqu'à la fin du mois de février. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, bien que nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. En raison de la pandémie de COVID-19, la demande pour les six premiers mois de l'exercice est demeurée largement inférieure à celle de 2019.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 490,6 millions \$ pour le trimestre et de 978,5 millions \$ pour la période de neuf mois par rapport à 2021. Ces augmentations sont attribuables à la hausse de notre capacité mise en marché par rapport aux périodes correspondantes de 2021, due à l'augmentation de la demande par rapport à l'an dernier.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 205,6 millions \$ au cours du trimestre et de 314,1 millions \$ pour la période de neuf mois. Ces augmentations résultent principalement de la hausse de la capacité par rapport à 2021, combinée à la hausse importante des prix du carburant qui ont augmenté de 112 % (103,3 millions \$) pour le trimestre et de 118 % (165,9 millions \$) pour la période de neuf mois, comparativement aux périodes correspondantes de 2021.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 65,2 millions \$ pour le trimestre et de 122,2 millions \$ pour la période de neuf mois, comparativement à 2021. En raison de la reprise graduelle de ses activités aériennes depuis juillet 2021, la Société a procédé au rappel d'employés.

Jusqu'au 30 avril 2022, la Société s'est prévalu de subventions salariales pour les entreprises touchées par la COVID-19 pour ses effectifs au Canada. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société s'est prévalu du PRTA et du PREPDT; ainsi, un montant de 24,4 millions \$ a été comptabilisé en lien avec ces programmes. Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2021, la Société s'est prévalu de la SSUC: des montants de 7,2 millions \$ et 27,0 millions \$, respectivement, ont été comptabilisés en lien avec les employés actifs. Enfin, toujours pour le trimestre et la période de neuf mois de 2021, des montants de 26,6 millions \$ et 74,3 millions \$ ont été comptabilisés en lien avec les employés inactifs, qui correspond aux salaires qui leur ont été versés.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels et le coût de sièges réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat, ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. Comparativement à 2021, ces coûts ont augmenté de 71,5 millions \$ pour le trimestre et de 262,3 millions \$ pour la période de neuf mois. Ces augmentations sont principalement liées à la hausse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2021.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 44,2 millions \$ au cours du trimestre et de 74,2 millions \$ au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2021. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2021 ainsi qu'à la hausse des prix.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2021, ces dépenses ont augmenté de 21,0 millions \$ au cours du trimestre et de 38,9 millions \$ pour la période de neuf mois. Ces augmentations sont dues à la hausse de la capacité mise en marché par rapport à 2021.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions (soit les frais payés par les voyageurs aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyageur et le consommateur), les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution ont augmenté de 29,4 millions \$ au cours du trimestre et de 71,9 millions \$ au cours de la période de neuf mois, par rapport à 2021. Ces augmentations découlent principalement de la hausse des revenus. L'augmentation est également attribuable à la hausse des dépenses de publicité à la suite de la reprise graduelle de nos activités, à l'augmentation des ventes des forfaits auxquelles sont associées des commissions plus élevées et aux frais liés à l'annulation de réservations.

Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs. Les loyers d'aéronefs ont augmenté de 2,4 millions \$ au cours du trimestre et de 5,5 millions \$ au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2021. Ces augmentations sont dues à une hausse de notre capacité par rapport à 2021.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés à la compagnie aérienne. Les autres coûts aériens ont augmenté de 51,5 millions \$ au cours du trimestre et de 86,5 millions \$ au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2021. Ces augmentations sont dues à une hausse de notre capacité par rapport à 2021.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 9,0 millions \$ (62,3 %) au cours du trimestre et de 20,6 millions \$ (49,2 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2021. Ces hausses découlent de la hausse de notre volume d'activités par rapport à 2021.

Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Notre quote-part de la perte nette s'élève à 0,6 million \$ pour le troisième trimestre, comparativement à 0,5 million \$ pour le trimestre correspondant de 2021. Pour la période de neuf mois, notre quote-part de la perte nette s'élève à 1,4 million \$, comparativement à 3,8 millions \$ pour 2021. Les activités de notre coentreprise en hôtellerie ont progressivement repris par rapport à 2021. De plus, certains actifs avaient été dépréciés au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet de 2021.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement a diminué de 9,2 millions \$ (19,4 %) au cours du troisième trimestre et de 8,0 millions \$ (6,6 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2021. Ces baisses sont principalement attribuables à l'amortissement accéléré de certains droits d'utilisation liés à la flotte qui avait été comptabilisé durant le troisième trimestre de 2021. De plus, en lien avec les mesures de réduction des coûts liées à la pandémie de COVID-19, les acquisitions d'immobilisation corporelles et incorporelles ont diminué, contribuant ainsi à réduire la charge d'amortissement. Ces diminutions ont été partiellement compensées par l'entrée en service de quatre Airbus A321LR en 2021 et de deux autres en 2022.

Éléments spéciaux

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada				
Paielement de résiliation	—	—	—	(12 500)
Honoraires professionnels	—	—	—	6 106
Renversement de charge de rémunération	—	(1 843)	—	(6 223)
	—	(1 843)	—	(12 617)
Autres éléments spéciaux				
Dépréciation des soldes des contrats et d'autres actifs	—	1 928	—	19 873
	—	1 928	—	19 873
	—	85	—	7 256

Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2021, le renversement des charges de rémunération de 1,8 million \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, le montant convenu de 12,5 millions \$ de frais de résiliation de la convention d'arrangement acquitté par Air Canada, des honoraires professionnels de 6,1 millions \$ ainsi qu'un renversement des charges de rémunération de 6,2 millions \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

Autres éléments spéciaux

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2021, les éléments spéciaux incluent la dépréciation des soldes de contrats de 1,9 million \$ et 19,9 millions \$ respectivement, en lien avec les commissions, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit qui ne seront pas remboursés à la Société dans le cadre des remboursements offerts aux voyageurs.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 93,2 millions \$ au cours du troisième trimestre, comparativement à 98,4 millions \$ en 2021. Pour la période de neuf mois, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 254,6 millions \$, comparativement à 282,9 millions \$ en 2021.

L'amélioration du résultat d'exploitation de la période de neuf mois est attribuable à la reprise progressive et partielle des opérations aériennes. Tant pour le trimestre que la période de neuf mois, la hausse importante des prix du carburant a atténué fortement l'amélioration de notre résultat. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. La société a annulé les vols en raison de la chute de la demande et des annulations de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron et des mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, la demande pour la saison d'hiver est demeurée faible et la capacité de la Société mise en marché ne représentait qu'une fraction de celle de 2019 pour la période de neuf mois de 2022.

Au cours du trimestre, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 57,8 millions \$, comparativement à 50,9 millions \$ en 2021. Pour la période de neuf mois, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 145,2 millions \$, comparativement à 155,5 millions \$ en 2021.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 9,1 millions \$ (50,3 %) pour le troisième trimestre et de 18,8 millions \$ (34,1 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2021. L'augmentation est due à l'augmentation de la dette à la suite de la mise en place de facilités de crédit avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du CUGE. En 2021, la Société avait encouru des frais d'intérêts, des frais d'attente et des frais de mise en place liés à l'entente de crédit subordonnée de 70,0 millions \$.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont augmenté de 2,1 millions \$ (232,6 %) au cours du troisième trimestre et de 2,1 millions \$ (61,3 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2021, principalement en raison de la hausse des soldes moyens de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la hausse des taux d'intérêt par rapport à 2021.

Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change, ainsi qu'à la variation de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE.

Au cours trimestre clos le 31 juillet 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés au carburant afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant. La Société ne détenait aucun dérivé de change au 31 juillet 2022. Au cours du trimestre, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs a diminué de 6,8 millions \$. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des dérivés liés au carburant. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 juillet 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE a diminué de 0,1 million \$ et 1,9 million \$, respectivement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 juillet 2021, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs et autres dérivés avait augmenté de 2,1 millions \$ et 10,7 millions \$, respectivement.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de la période. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet, la juste valeur des bons de souscription a diminué de 14,5 millions \$ en raison de la diminution du cours de clôture au 31 juillet 2022 par rapport au trimestre précédent. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet, la juste valeur des bons de souscription a diminué de 13,7 million \$ principalement en raison de la diminution du cours de clôture de l'action de 4,39 \$ à 3,20 \$ entre le 31 octobre 2021 et le 31 juillet 2022.

Gain sur modification de la dette à long terme

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclu avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22,2 millions \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

Perte (gain) sur cession d'actifs

Pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, le gain sur cession d'actif de 4,0 millions \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4,1 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 4,0 millions \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2021, la Société a partiellement résilié un bail immobilier, donnant lieu à un gain sur résiliation de bail de 0,9 million \$. Pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, le gain de 19,8 millions \$ est principalement attribuable à la résiliation de trois baux d'aéronefs, soit deux Airbus A330 et un Boeing 737-800. Le gain sur résiliation de baux d'aéronefs résulte du renversement d'obligations locatives de 13,2 millions \$, de provisions pour condition de retour de 3,9 millions \$ et d'autres actifs de 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ces baux d'aéronefs avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020. De plus, au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, la Société a comptabilisé un gain sur résiliation de baux de 2,6 millions \$ en lien avec la résiliation partielle de baux immobiliers.

Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché un gain de change de 1,7 million \$, comparativement à une perte de change de 15,9 millions \$ en 2021. Pour la période de neuf mois, nous avons affiché une perte de change de 27,7 millions \$, comparativement à un gain de change de 46,7 millions \$ en 2021. Pour le trimestre, le gain de change est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain. Pour la période de neuf mois, la perte de change est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La récupération d'impôts sur le résultat s'est établie à 1,6 million \$ pour le troisième trimestre, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 0,1 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour la période de neuf mois, notre récupération d'impôts sur le résultat s'élève à 0,4 million \$, en regard d'une charge d'impôts sur le résultat de 0,4 million \$ en 2021. Excluant la perte sur cession d'actifs et la quote-part du résultat net d'une coentreprise, le taux d'imposition effectif s'est établi à 1,5 % pour le trimestre et 0,1 % pour la période de neuf mois, comparativement à 0,1 % et 0,2 % pour les périodes correspondantes de 2021. Au cours du trimestre, à la suite d'une entente de règlement avec l'Agence du revenu du Canada concernant la déductibilité des pertes liées aux PCAA, la Société a comptabilisé une récupération d'impôts de 2,4 millions \$.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS, vu l'effet défavorable sur nos résultats de la pandémie de COVID-19 et l'incertitude relativement au moment où la Société retrouvera la rentabilité. Ainsi, au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées, notre perte nette pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 s'est établie à 106,5 millions \$, comparativement à 138,1 millions \$ en 2021. Pour la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, nous affichons une perte nette de 319,1 millions \$, comparativement à 268,1 millions \$ en 2021.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Pour le troisième trimestre de 2022, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 106,5 millions \$, soit 2,82 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 138,1 millions \$, soit 3,66 \$ par action (de base et diluée) lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour la période de neuf mois, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 319,1 millions \$, soit 8,44 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 268,2 millions \$, soit 7,11 \$ par action (de base et diluée) lors de la période correspondante de l'exercice précédent. Pour le troisième trimestre et la période de neuf mois de 2022, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action a été de 37 795 000 (de base et dilué), comparativement à 37 747 000 (de base et dilué) pour les périodes correspondantes de 2021.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, notre perte nette ajustée s'est établie à 120,9 millions \$ (3,20 \$ par action) et 327,8 millions \$ (8,67 \$ par action), respectivement, comparativement à une perte nette ajustée de 115,6 millions \$ (3,06 \$ par action) et 328,0 millions \$ (8,69 \$ par action) pour les périodes correspondantes de 2021.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour tous les trimestres présentés, la hausse des revenus est attribuable à une reprise partielle et graduelle des activités, principalement en raison de l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires qui a favorisé un retour de la demande. Les suspensions complètes des opérations aériennes entre 1^{er} avril au 22 juillet 2020 et entre le 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021 dues à la pandémie de COVID-19, combinées à une baisse importante de notre capacité, ont entraîné une chute importante des revenus en 2020 et 2021 et ce, même durant les périodes de reprise partielle des opérations. La reprise de la demande continue néanmoins de progresser de manière plus accentuée, ce qui contribue à la hausse des revenus.

Quant à nos résultats d'exploitation, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise partielle et graduelle de nos activités. Pour la saison d'été 2020 (T4), le résultat d'exploitation a été affecté par les éléments spéciaux et par le règlement défavorable des contrats de dérivés liés au carburant. Pour l'hiver 2021 (T1 et T2) ainsi que pour la première partie de l'été 2021 (T3), les pertes d'exploitation découlent principalement de la suspension de nos activités aériennes, combinée à une baisse importante de notre capacité durant la période de reprise partielle des opérations aériennes, due à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une chute des revenus plus marquée que la baisse des charges d'exploitation. Pour la deuxième partie de l'été 2021 (T4), la reprise de la demande est plus marquée en 2021 qu'en 2020 et celle-ci continue de progresser; ainsi, nous notons une amélioration du résultat d'exploitation pour la saison d'été 2021 par rapport à 2020, de même que pour la saison d'hiver 2022 (T1 et T2) et d'été 2022 (T3) par rapport à 2021. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles								
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T4-2020	T1-2021	T2-2021	T3-2021	T4-2021	T1-2022	T2-2022	T3-2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	28 426	41 920	7 569	12 548	62 781	202 438	358 157	508 304
Perte d'exploitation	(239 332)	(98 048)	(86 480)	(98 368)	(118 326)	(73 841)	(87 513)	(93 218)
Perte nette	(238 370)	(60 503)	(69 537)	(138 059)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	(106 472)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(238 077)	(60 534)	(69 561)	(138 125)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	(106 472)
Perte de base par action	(6,31)	(1,60)	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	(2,82)
Perte diluée par action	(6,31)	(1,60)	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	(2,82)
Perte d'exploitation ajustée ¹	(90 735)	(53 632)	(50 963)	(50 928)	(58 362)	(36 369)	(51 014)	(57 824)
Perte nette ajustée ¹	(156 392)	(109 049)	(103 287)	(115 641)	(118 400)	(95 317)	(111 563)	(120 901)
Perte nette ajustée par action ¹	(4,14)	(2,89)	(2,74)	(3,06)	(3,14)	(2,53)	(2,95)	(3,20)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 juillet 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. Ainsi, la Société a subi une perte nette de 319,1 millions \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 117,8 millions \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 9, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet maintenant d'emprunter par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), des liquidités supplémentaires maximales de 843,3 millions \$, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont maintenant suspendus jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 963,3 millions \$, dont un montant de 863,2 millions \$ est utilisé au 31 juillet 2022.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes liées aux activités et aux liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières à un niveau suffisant), de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 843,3 millions \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 963,3 millions \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 juillet 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 juillet 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 411,3 millions \$, comparativement à 433,2 millions \$ au 31 octobre 2021. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 244,7 millions \$ à la fin du troisième trimestre de 2022, comparativement à 170,3 millions \$ au 31 octobre 2021. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement de 45,5 millions \$, soit un ratio de 1,04, par rapport à un fonds de roulement de 89,7 millions \$ et un ratio de 1,14 au 31 octobre 2021.

L'actif total a augmenté de 412,9 millions \$ (21,8 %), passant de 1 897,7 millions \$ le 31 octobre 2021 à 2 310,6 millions \$ le 31 juillet 2022. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté plus loin. Les capitaux propres ont diminué de 319,1 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 315,1 millions \$ au 31 octobre 2021 à 634,2 millions \$ au 31 juillet 2022. Cette baisse découle principalement de la perte nette attribuable aux actionnaires de 319,1 millions \$.

(en milliers de dollars)	31 juillet 2022 \$	31 octobre 2021 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	411 349	433 195	(21 846)	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	244 726	170 311	74 415	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Clients et autres débiteurs	340 912	108 857	232 055	Augmentation des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit
Impôts sur le résultat à recevoir	17 744	16 220	1 524	Aucun écart important
Stocks	19 503	10 514	8 989	Augmentation de l'inventaire de carburant et des pièces consommables
Charges payées d'avance	31 140	16 465	14 675	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Dépôts	176 898	122 174	54 724	Augmentation des dépôts liés aux entretiens d'aéronefs
Immobilisations corporelles	1 032 035	974 229	57 806	Prise de livraison de deux Airbus A321LR et capitalisation des travaux d'entretien d'aéronef admissibles partiellement compensé par l'amortissement de la période
Immobilisations incorporelles	13 939	16 849	(2 910)	Amortissement de la période partiellement compensé par les acquisitions
Instruments financiers dérivés	1 320	—	1 320	Achat de dérivés liés au carburant
Placement	8 587	9 476	(889)	Quote-part de la perte nette d'une coentreprise
Coûts de financement reportés	12 406	19 368	(6 962)	Coûts de financement reportés liés au récents amendements du financement CUGE compensés par la pleine utilisation des coûts de financement reportés liés au financement CUGE initial

(en milliers de dollars)	31 juillet 2022 \$	31 octobre 2021 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Passif				
Fournisseurs et autres créditeurs	281 544	141 413	140 131	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	1 803	1 354	449	Augmentation des soldes dus par certaines filiales étrangères
Dépôts de clients et revenus différés	585 641	292 158	293 483	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Dette à long terme et obligations locatives	1 696 775	1 419 538	277 237	Tirage sur les facilités de crédit, ajout de deux nouveaux baux d'aéronefs et dépréciation du dollar par rapport à la devise américaine, partiellement compensés par les remboursements de capital, le gain sur modification de la dette à long terme et le retour anticipé d'un aéronef.
Provision pour conditions de retour	143 817	126 244	17 573	Augmentation principalement liée au passage du temps
Passif lié aux bons de souscription	32 652	36 557	(3 905)	Diminution de la juste valeur des bons de souscription de la période, partiellement compensée par l'émission de bons de souscription
Subvention publique différée	174 193	167 394	6 799	Tirage sur la facilité de crédit liée aux crédits voyage, partiellement compensé par les produits tirés des subventions publiques de la période
Autres passifs	27 724	27 497	227	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	628	613	15	Aucun écart important
Capitaux propres				
Capital-actions	221 610	221 012	598	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 036	15 948	88	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(863 974)	(544 881)	(319 093)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(7 890)	(7 189)	(701)	Perte de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 juillet			Périodes de neuf mois closes les 31 juillet		
	2022	2021	Écart	2022	2021	Écart
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(62 724)	(283 257)	220 533	(117 793)	(490 187)	372 394
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 992)	13 095	(23 087)	(25 001)	6 107	(31 108)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(25 189)	353 029	(378 218)	124 257	487 998	(363 741)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	(1 956)	369	(2 325)	(3 309)	(974)	(2 335)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(99 861)	83 236	(183 097)	(21 846)	2 944	(24 790)

Activités d'exploitation

Au cours du troisième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont élevés à 62,7 millions \$, par rapport à 283,3 millions \$ en 2021. Cette diminution de 220,5 millions \$ est attribuable à la hausse de 233,6 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel et à la hausse de 5,8 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels, partiellement compensées par la hausse de 11,9 millions \$ de la perte nette avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds ainsi que par la diminution de 6,9 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour.

Pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont établis à 117,8 millions \$ comparativement à 490,2 millions \$ en 2021. La diminution est principalement attribuable à la hausse de 393,0 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel et à l'augmentation de 17,8 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensées par la baisse de 27,2 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels ainsi qu'à la hausse de 11,3 millions \$ de la perte nette avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds.

En 2021, tant pour le trimestre que pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avaient été détériorés en raison, entre autres, des remboursements de crédits voyage effectués par la Société au cours de ces périodes.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement ont atteint 10,0 millions \$ au cours du troisième trimestre, comparativement à des flux de trésorerie générés de 13,1 millions \$ en 2021, soit une diminution de 23,1 millions \$. Pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 25,0 millions \$ comparativement à des flux de trésorerie générés de 6,1 millions \$ en 2021, soit une diminution de 31,1 millions \$. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 10,0 millions \$ et 24,5 millions \$, respectivement et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et à des pièces de rechange, comparativement à 0,3 million \$ et 4,0 millions \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2021, les flux de trésorerie furent générés par la diminution des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie réservés de 28,4 millions \$ et 25,5 millions \$, respectivement, partiellement compensée par la contrepartie de 15,0 millions \$ versée pour l'acquisition de la participation de 30 % détenue par l'actionnaire minoritaire de TraficTours Canada inc.

Activités de financement

Pour le troisième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont établis à 25,2 millions \$ comparativement à des flux de trésorerie générés de 353,0 millions \$ en 2021, soit une diminution de 378,2 millions \$. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2022, la Société a prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 4,6 millions \$, comparativement à 365,1 millions \$ en 2021. De plus, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 24,2 millions \$, comparativement à 12,1 millions \$ en 2021.

Pour la période de neuf mois, ces activités ont généré des flux de trésorerie de 124,3 millions \$, comparativement à 488,0 millions \$ en 2021. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 213,2 millions \$, comparativement à 535,0 millions \$ en 2021. De plus, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 83,6 millions \$, comparativement à 43,7 millions \$ en 2021. En 2021, la Société avait pu négocier le report de loyers avec certains bailleurs.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), soit 100,0 millions \$ de plus que l'entente initiale. La nouvelle entente met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20,0 millions \$, portant le total de la facilité de crédit à 98,0 millions \$. La date d'échéance a également été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. La facilité de crédit est non renouvelable et garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et continue de porter intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 34,0 millions \$. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, un montant de 78,0 millions \$ était utilisé [44,0 millions \$ était utilisé au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 77,2 millions \$.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Financement non garanti CUGE

Les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avaient été conclus avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Le 29 juillet 2022, la Société a ainsi obtenu l'accès à des liquidités supplémentaires de 80,0 millions \$, portant le total de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie à 392,0 millions \$. Selon l'entente amendée le 9 mars 2022, la facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La date d'échéance du montant initial de 312,0 millions \$ de la facilité de crédit demeure le 29 avril 2026 alors que la date d'échéance de la tranche additionnelle de 80,0 millions \$ sera le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au 31 juillet 2022, un montant de 312,0 millions \$ était utilisé et sa valeur comptable est de 276,0 millions \$. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 136,0 millions \$.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22,2 millions \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Dans le contexte du montage financier initial, en lien avec le financement non garanti CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 474 770 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 212 730 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43,3 millions \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353,3 millions \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 177,3 millions \$, un montant de 174,2 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL en \$US (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70,0 millions \$. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 31 octobre 2022), une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 749,2 millions \$ au 31 juillet 2022 (549,8 millions \$ au 31 octobre 2021) et se résument comme suit :

ENTENTES HORS BILAN (en milliers de dollars)	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	932	6 951
Contrats de cautionnement	440	425
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	747 796	542 397
	749 168	549 773

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2022, un montant de 54,9 millions \$ [38,2 millions \$ au 31 octobre 2021] était utilisé, dont 31,3 millions \$ [30,7 millions \$ au 31 octobre 2021] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de 2.4 millions £ (3,8 millions \$), laquelle est pleinement utilisée.

Au 31 juillet 2022, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 199,4 millions \$ par rapport au 31 octobre 2021. Cette augmentation découle principalement de la signature d'une entente pour la location de trois Airbus A321XLR (entente qui inclut l'option pour la Société de louer un Airbus A321XLR supplémentaire), de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers futurs et de la dépréciation du dollar vis-à-vis du dollar américain.

Sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 649,5 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 047,2 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 891,2 millions \$ au 31 juillet 2022, soit une hausse de 287,1 millions \$ comparativement au 31 octobre 2021. Cette hausse est principalement attribuable au tirage de 213,2 millions \$ sur les facilités de crédit, à l'ajout de deux Airbus A321LR à notre flotte et à l'appréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar, partiellement compensée par les remboursements de la dette à long terme et des obligations locatives et par le gain sur modification de la dette à long terme de 22,2 millions \$ lié à la modification du financement non garanti CUGE.

La dette totale nette a augmenté de 308,9 millions \$, passant de 1 170,9 millions \$ au 31 octobre 2021 à 1 479,9 millions \$ au 31 juillet 2022. L'augmentation de notre dette totale nette est due à la hausse de notre dette totale et de la diminution de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Actions en circulation

Au 31 juillet 2022, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 2 septembre 2022, il y avait un total de 37 935 870 actions à droit de vote en circulation.

Options d'achat d'actions

Au 2 septembre 2022, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 480 847, dont 180 847 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 31 juillet 2022 et au 2 septembre 2022, un total de 17 687 500 bons de souscription étaient émis. Au 31 juillet 2022 et au 2 septembre 2022, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé. Selon les termes de l'entente de financement non garanti CUGE amendée le 9 mars 2022, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 31 juillet 2022, la flotte d'Air Transat compte douze Airbus A330 (332 ou 345 sièges), douze Airbus A321LR (199 sièges), sept Airbus A321neo (199 sièges) et un Boeing 737-800 (189 sièges). En raison de la pandémie de COVID-19 et des importantes réductions de capacité qui en découlent, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2022. De plus, un Boeing 737-800 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur; la valeur comptable de cet aéronef loué est entièrement dépréciée.

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Or, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, les crédits voyage émis à la suite des annulations de vol en lien avec la pandémie de la COVID-19 étaient admissibles à un remboursement. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective qui n'ont pas encore été résolues pourraient devenir sans objet. À tout événement, la Société s'est défendue jusqu'à présent et compte continuer à se défendre vigoureusement. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidé et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie. Néanmoins, la Société a achevé le processus de remboursements des crédits voyage aux clients qui en ont fait la demande, ce qui pourrait atténuer l'effet d'un jugement défavorable, le cas échéant, sur la trésorerie et les résultats.

9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison de la gravité et de la nature mondiale de la pandémie de COVID-19, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, et les importantes réductions de capacité qui en découlent constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 juillet 2022, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2021. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2021.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2

En août 2020, l'IASB a publié des modifications des normes suivantes : IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1^{er} novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)*, qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, Tableau des flux de trésorerie.

L'application de la décision n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

10. CONTRÔLE ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 31 juillet 2022 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 31 juillet 2022, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

11. PERSPECTIVES

Quatrième trimestre 2022 - La situation actuelle présente des signes fort encourageants au niveau des réservations constatées alors que la tendance de réservations de « dernière minute » se poursuit. Après le creux observé pendant la période Omicron, les coefficients d'occupation se sont grandement améliorés. Quant aux prix des réservations pour la période estivale, ceux-ci sont en augmentation graduelle depuis le début du printemps sur l'ensemble de nos programmes.

Sur l'ensemble de nos marchés, la capacité prévue pour le quatrième trimestre 2022 correspond à 92 % de celle de 2019. Sur le programme transatlantique, son principal marché durant la saison d'été, la capacité prévue de la Société en 2022 représente 81 % de celle déployée en 2019. Sur le programme des destinations soleil, la capacité offerte est légèrement supérieure à celle de 2019. Finalement, sur le marché transfrontalier, la Société a triplé sa capacité comparativement à 2019 et a déployé une capacité légèrement supérieure à celle de 2019 sur son programme domestique.

Le coût du carburant, s'il se maintient au niveau actuel, continue de créer une forte pression sur les coûts d'exploitation de la Société et sur sa profitabilité.

Il demeure difficile pour l'instant de prévoir l'évolution des situations sanitaire et économique et leurs impacts sur les réservations et les résultats financiers à venir avec suffisamment de précision pour que la Société présente des perspectives plus complètes pour le quatrième trimestre 2022.

Hiver 2023 - Sur le programme des destinations soleil, le principal programme de la Société durant la saison d'hiver, la capacité de Transat est égale à celle déployée en 2019 et supérieure de 75 % à celle de 2022. À ce jour, et dans l'ensemble, les coefficients d'occupation sont similaires à ceux de 2019 alors que les prix sont à la hausse.

La Société estime qu'il est encore trop tôt pour donner quelque indication concernant les résultats de la saison d'hiver.

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 juillet 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		411 349	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	213 453	139 583
Clients et autres débiteurs	5	340 912	108 857
Impôts sur le résultat à recevoir		12 816	1 120
Stocks		19 503	10 514
Charges payées d'avance		31 140	16 465
Instruments financiers dérivés		1 320	—
Partie courante des dépôts	6	28 419	10 130
Actifs courants		1 058 912	719 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	31 273	30 728
Dépôts	6	148 479	112 044
Impôts sur le résultat à recevoir	17	4 928	15 100
Immobilisations corporelles	7	1 032 035	974 229
Immobilisations incorporelles		13 939	16 849
Placement	8	8 587	9 476
Coûts de financement reportés		12 406	19 368
Actifs non courants		1 251 647	1 177 794
		2 310 559	1 897 658
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		281 544	141 413
Impôts sur le résultat à payer		1 803	1 354
Dépôts de clients et revenus différés		585 641	292 158
Partie courante des obligations locatives	9	120 284	171 557
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	10	22 860	20 622
Partie courante de la provision pour conditions de retour	11	1 280	3 065
Passifs courants		1 013 412	630 169
Dette à long terme et obligations locatives	9	1 576 491	1 247 981
Passif lié aux bons de souscription	10	9 792	15 935
Subvention publique différée	9	174 193	167 394
Provision pour conditions de retour	11	142 537	123 179
Autres passifs	12	27 724	27 497
Passifs d'impôt différé		628	613
Passifs non courants		1 931 365	1 582 599
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	13	221 610	221 012
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 036	15 948
Déficit		(863 974)	(544 881)
Montant cumulé des écarts de change		(7 890)	(7 189)
		(634 218)	(315 110)
		2 310 559	1 897 658

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) <i>Notes</i>	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
Revenus	508 304	12 548	1 068 899	62 037
Charges d'exploitation				
Carburant d'aéronefs	205 810	183	323 591	9 454
Salaires et avantages du personnel	14 91 024	25 775	197 130	74 965
Coûts liés à la prestation de services touristiques	78 060	6 593	283 692	21 380
Frais d'aéroports et de navigation	44 344	171	80 165	5 987
Entretien d'aéronefs	32 223	11 204	79 759	40 888
Frais de vente et de distribution	31 845	2 427	76 805	4 883
Loyer d'aéronefs	9 2 386	—	5 477	—
Autres coûts aériens	53 715	2 244	100 924	14 412
Autres	23 332	14 378	62 369	41 809
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8 610	501	1 415	3 782
Amortissement et dépréciation	38 173	47 355	112 144	120 117
Éléments spéciaux	15 —	85	—	7 256
	601 522	110 916	1 323 471	344 933
Perte d'exploitation	(93 218)	(98 368)	(254 572)	(282 896)
Coûts de financement	9 27 158	18 069	74 088	55 239
Revenus du financement	(3 047)	(916)	(5 599)	(3 472)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	6 908	(2 062)	8 628	(10 691)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10 (14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Gain sur modification de la dette à long terme	9 —	—	(22 191)	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	16 13	(913)	(4 005)	(19 810)
Perte (gain) de change	(1 706)	15 939	27 715	(46 704)
Perte avant charge d'impôts	(108 038)	(137 920)	(319 511)	(267 650)
Impôts sur le résultat (récupération)				
Exigibles	17 (1 566)	139	(418)	374
Différés	—	—	—	75
	(1 566)	139	(418)	449
Perte nette de la période	(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :				
Actionnaires	(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	66	—	121
	(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Perte par action	13			
De base	(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)
Diluée	(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
Perte nette de la période	(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	—	—	—	—
Reclassement en résultat net	—	—	—	447
Impôts différés	—	—	—	75
	—	—	—	522
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	1 224	3 149	(341)	756
Reclassement en résultat net	—	—	(360)	—
	1 224	3 149	(701)	756
Total des autres éléments du résultat global	1 224	3 149	(701)	1 278
Résultat global de la période	(105 248)	(134 910)	(319 794)	(266 821)
Résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	(105 248)	(135 521)	(319 794)	(264 187)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	611	—	(2 634)
	(105 248)	(134 910)	(319 794)	(266 821)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global		Total	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Profit (perte) latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2020	221 012	15 948	(164 138)	(522)	(5 993)	66 307	—	66 307
Résultat net (perte nette) de la période	—	—	(268 220)	—	—	(268 220)	121	(268 099)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	522	3 511	4 033	(2 755)	1 278
Résultat global de la période	—	—	(268 220)	522	3 511	(264 187)	(2 634)	(266 821)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9 413	—	—	9 413	(9 413)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	9 292	9 292
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(2 755)	(2 755)	2 755	—
	—	—	9 413	—	(2 755)	6 658	2 634	9 292
Solde au 31 juillet 2021	221 012	15 948	(422 945)	—	(5 237)	(191 222)	—	(191 222)
Perte nette de la période	—	—	(121 339)	—	—	(121 339)	—	(121 339)
Autres éléments du résultat global	—	—	(597)	—	(699)	(1 296)	(1 253)	(2 549)
Résultat global de la période	—	—	(121 936)	—	(699)	(122 635)	(1 253)	(123 888)
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(1 253)	(1 253)	1 253	—
	—	—	—	—	(1 253)	(1 253)	1 253	—
Solde au 31 octobre 2021	221 012	15 948	(544 881)	—	(7 189)	(315 110)	—	(315 110)
Perte nette de la période	—	—	(319 093)	—	—	(319 093)	—	(319 093)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(701)	(701)	—	(701)
Résultat global de la période	—	—	(319 093)	—	(701)	(319 794)	—	(319 794)
Émission sur le capital autorisé	598	—	—	—	—	598	—	598
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	88	—	—	—	88	—	88
	598	88	—	—	—	686	—	686
Solde au 31 juillet 2022	221 610	16 036	(863 974)	—	(7 890)	(634 218)	—	(634 218)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
		2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Perte nette de la période		(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :					
Amortissement et dépréciation		38 173	47 355	112 144	120 117
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		6 908	(2 062)	8 628	(10 691)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		(14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Gain sur modification de la dette à long terme	9	—	—	(22 191)	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	16	13	(913)	(4 005)	(19 810)
Perte (gain) de change		(1 706)	15 939	27 715	(46 704)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	610	501	1 415	3 782
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		11 714	12 540	34 016	26 926
Dépréciation d'actifs	15	—	1 928	—	19 873
Impôts différés		—	—	—	75
Avantages du personnel		480	516	1 440	2 053
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		30	—	88	—
		(64 756)	(52 820)	(173 540)	(162 286)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		19 595	(214 035)	77 271	(315 697)
Variation nette de la provision pour conditions de retour		1 722	8 639	13 098	(4 736)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(19 285)	(25 041)	(34 622)	(7 468)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(62 724)	(283 257)	(117 793)	(490 187)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(9 992)	(277)	(24 456)	(4 034)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		—	28 372	(545)	25 540
Produit de la cession d'actifs	16	—	—	—	422
Contrepartie versée pour le rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle		—	(15 000)	—	(15 000)
Apport en capital dans une coentreprise	8	—	—	—	(821)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(9 992)	13 095	(25 001)	6 107
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Produit des emprunts	9	4 623	365 122	213 217	534 973
Coûts de transaction		(2 614)	—	(2 614)	(3 242)
Produit de l'émission d'actions		337	—	598	—
Remboursement de la dette à long terme		(3 344)	—	(3 344)	—
Remboursement des obligations locatives	9	(24 191)	(12 093)	(83 600)	(43 733)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(25 189)	353 029	124 257	487 998
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 956)	369	(3 309)	(974)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(99 861)	83 236	(21 846)	2 944
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		511 210	346 141	433 195	426 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		411 349	429 377	411 349	429 377
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)					
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		350	(1 209)	821	(2 506)
Intérêts payés		3 900	2 836	11 549	14 758

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]
[non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 7 septembre 2022.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 juillet 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. Ainsi, la Société a subi une perte nette de 319 093 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 117 793 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 9, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet maintenant d'emprunter par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont maintenant suspendus jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 963 300 \$, dont un montant de 863 216 \$ est utilisé au 31 juillet 2022.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage imposées par de nombreux pays, les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, bien que nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre, la Société ne peut toujours pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de certaines restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes liées aux activités et aux liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières à un niveau suffisant), de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 963 300 \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 juillet 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Note 3 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Estimations comptables et jugements importants

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison de la gravité et de la nature mondiale de la pandémie de COVID-19, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, et les importantes réductions de capacité qui en découlent constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 juillet 2022, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2021. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2021.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2

En août 2020, l'IASB a publié des modifications des normes suivantes : IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1^{er} novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)*, qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, Tableau des flux de trésorerie.

L'application de la décision n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 juillet 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 185 966 \$ [128 154 \$ au 31 octobre 2021] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 58 760 \$, dont 31 273 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [42 157 \$ au 31 octobre 2021, dont 30 728 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	292 374	77 733
Sommes à recevoir de l'État	20 301	13 111
Créances-clients	14 834	9 775
Encaisses bailleurs à recevoir	3 259	1 610
Autres montants à recevoir	10 144	6 628
	340 912	108 857

Au 31 juillet 2022, le solde des sommes à recevoir de l'État n'inclut aucun montant de subvention salariale lié au Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA ») ni au Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») [au 31 octobre 2021, les sommes à recevoir de l'État incluent un montant de subvention salariale de 1 296 \$ lié au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »)]. Le PRTA et le PREPDT [note 14] se sont terminés le 7 mai 2022.

Note 6 Dépôts

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	114 569	80 777
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	34 753	33 926
Dépôts auprès de fournisseurs	27 576	7 471
	176 898	122 174
Moins tranche récupérable à moins d'un an	28 419	10 130
	148 479	112 044

Note 7 Immobilisations corporelles

	Flotte \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	5 208	2 256	5	158 198	691	166 895
Dispositions	(4 585)	(36)	(144)	—	(32 140)	(712)	(37 617)
Radiations	—	—	(658)	(1 330)	(8 874)	(7 085)	(17 947)
Écart de change	—	—	—	1 609	—	(153)	1 456
Solde au 31 juillet 2022	113 070	140 658	58 647	78 968	1 417 252	115 191	1 923 786
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	6 093	5 941	3 423	1 420	85 018	4 964	106 859
Dispositions	(4 585)	(36)	(136)	—	(28 809)	(301)	(33 867)
Radiations	—	—	(658)	(1 330)	(8 874)	(7 085)	(17 947)
Écart de change	—	—	14	32	—	(110)	(64)
Solde au 31 juillet 2022	68 785	84 708	45 823	30 290	587 122	75 023	891 751
Valeur comptable nette au 31 juillet 2022	44 285	55 950	12 824	48 678	830 130	40 168	1 032 035
Coût							
Solde au 31 octobre 2020	162 773	136 183	58 649	82 966	1 457 559	148 971	2 047 101
Ajouts	3 160	713	580	—	241 754	432	246 639
Dispositions	(46 562)	(790)	(174)	—	(379 552)	(19 453)	(446 531)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Dépréciation	(2 184)	—	—	—	(6 933)	—	(9 117)
Écart de change	—	—	(121)	(3 509)	—	(405)	(4 035)
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2020	102 260	71 272	39 844	29 591	806 496	81 256	1 130 719
Amortissement	10 808	8 850	5 225	1 394	117 268	7 045	150 590
Dispositions	(45 722)	(699)	(60)	—	(371 217)	(3 367)	(421 065)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Écart de change	—	—	(88)	(44)	—	(284)	(416)
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Valeur comptable nette au 31 octobre 2021	49 841	56 683	14 013	48 516	760 281	44 895	974 229

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a retourné de façon anticipée au bailleur un aéronef loué, soit un Airbus A330. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 21 457 \$. De plus, la Société a pris livraison de deux Airbus A321LR.

Note 8 Placement

Au 31 juillet 2022, la variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2021	9 476
Quote-part du résultat net	(1 415)
Écart de conversion	526
Solde au 31 juillet 2022	8 587

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,2802 au 31 juillet 2022 [1,2397 au 31 octobre 2021].

Note 9 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 juillet 2022 et 31 octobre 2021. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs et aux baux immobiliers de 9 034 \$ et 592 \$, respectivement [80 989 \$ et 2 340 \$ en 2021, respectivement] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 juillet 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Dette à long terme				
Financement garanti - CUGE	2024	5,55	77 241	43 827
Financement non garanti - CUGE	2026	13,26	275 986	157 985
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	13,82	177 290	140 590
Entente de crédit à terme rotatif	2024	7,40	49 666	49 805
Entente de crédit subordonnée	2024	12,69	69 362	70 973
Dette à long terme		11,99	649 545	463 180
Obligations locatives				
Flotte	2022-2034	5,81	1 002 926	904 922
Immobilier et autres	2022-2037	5,42	44 304	51 436
Obligations locatives		5,79	1 047 230	956 358
Total dette à long terme et obligations locatives		8,16	1 696 775	1 419 538
Partie courante des obligations locatives			(120 284)	(171 557)
Dette à long terme et obligations locatives			1 576 491	1 247 981

Financement du gouvernement du Canada

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), soit 100 000 \$ de plus que l'entente initiale. La nouvelle entente met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20 000 \$, portant le total de la facilité de crédit à 98 000 \$. La date d'échéance a également été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. La facilité de crédit est non renouvelable et garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et continue de porter intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 34 000 \$. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé [44 000 \$ était utilisé au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 77 241 \$.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 juillet 2022 en lien avec cet amendement.

De plus, l'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Financement non garanti CUGE

Les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avaient été conclus avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Le 29 juillet 2022, la Société a ainsi obtenu l'accès à des liquidités supplémentaires de 80 000 \$, portant le total de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie à 392 000 \$. Selon l'entente amendée le 9 mars 2022, la facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La date d'échéance du montant initial de 312 000 \$ de la facilité de crédit demeure le 29 avril 2026 alors que la date d'échéance de la tranche additionnelle de 80 000 \$ sera le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garanti CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22 191 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

	\$
Valeur comptable du passif financier initial avant la modification au 9 mars 2022	265 906
Valeur comptable du passif financier selon les nouvelles conditions au 9 mars 2022	243 715
Gain sur modification de la dette à long terme	(22 191)

L'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement non garanti CUGE sera traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 31 juillet 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé et sa valeur comptable est de 275 986 \$. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 136 000 \$. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés. Au 31 juillet 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement est de 67 \$ [1 377 \$ au 31 octobre 2021] et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier amendé, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels, portant ainsi le total de bons de souscription à 17 687 500 [note 10] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43 300 \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353 300 \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

L'obtention de liquidités supplémentaires sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante et a été comptabilisée de la même manière que les tranches précédentes.

Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 177 290 \$, un montant de 174 193 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, un montant de 13 635 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL en \$US (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 juillet 2022 en lien à cet amendement.

Entente de crédit subordonnée

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. Selon l'entente amendée, la date d'échéance été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 31 octobre 2022), une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 juillet 2022 en lien à cet amendement.

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2022, un montant de 54 895 \$ était utilisé [38 161 \$ au 31 octobre 2021] dont 31 273 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 31 juillet 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 juillet	31 juillet	closes les 31 juillet	31 juillet
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	11 288	11 117	33 751	33 531
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	13 818	6 466	35 374	8 272
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	983	347	2 034	684
Autres intérêts	1 069	139	2 929	12 752
Coûts de financement	27 158	18 069	74 088	55 239

Les autres intérêts pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021 sont principalement constitués des frais d'intérêts, d'attente et de mise en place liés à la facilité de crédit subordonnée de 70 000 \$.

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 juillet 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Paiements de loyer variables	2 386	—	5 477	—
Loyer d'aéronefs	2 386	—	5 477	—
Paiements de loyer variables	383	—	791	—
Baux à court terme	1 005	412	2 592	1 307
Baux liés à des actifs de faible valeur	81	190	255	419
	3 855	602	9 115	1 726

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
Solde au 31 octobre 2021			956 358
Remboursements	(83 600)	—	(83 600)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	147 163	147 163
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	9 892	9 892
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(9 653)	(9 653)
Écart de change	—	27 070	27 070
Solde au 31 juillet 2022	(83 600)	174 472	1 047 230

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 juillet 2022 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 juillet 2022. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,2802 au 31 juillet 2022 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	—	—	196 269	—	275 986	177 290	649 545
Flotte	44 858	165 674	167 390	151 111	141 930	595 457	1 266 420
Immobilier et autres	2 314	3 830	3 220	5 701	5 352	41 001	61 418
Obligations locatives	47 172	169 504	170 610	156 812	147 282	636 458	1 327 838
Total	47 172	169 504	366 879	156 812	423 268	813 748	1 977 383

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 17 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 10 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier lié au financement non garanti CUGE [note 9], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 474 770 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 212 730 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 474 770 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 474 770 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022 se détaille comme suit :

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	36 557	—
Émission	9 792	41 491
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(13 697)	(4 934)
Solde de fermeture	32 652	36 557
Passif courant	22 860	20 622
Passif non courant	9 792	15 935
Solde de fermeture	32 652	36 557

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 juillet 2022, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 53,8 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 2 386 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 juillet 2022.

Note 11 Provision pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022 se détaille comme suit :

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	126 244	143 598
Provisions supplémentaires	31 076	28 574
Changement d'estimation	(8 393)	(18 527)
Utilisation de la provision	(4 794)	—
Montants inutilisés repris	(2 350)	(28 384)
Charge de désactualisation	2 034	983
Solde de fermeture	143 817	126 244
Provisions courantes	1 280	3 065
Provisions non courantes	142 537	123 179
Solde de fermeture	143 817	126 244

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour. Au 31 juillet 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef dont le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient retourné de façon anticipée en 2021.

Au 31 octobre 2021, les montants inutilisés repris incluent 7 521 \$ en lien avec des réparations futures sur des aéronefs qui n'auront pas lieu, 6 610 \$ en lien avec des contrats de location arrivés à échéance durant l'exercice et 14 253 \$ en lien avec les renversements des provisions pour conditions de retour pour les aéronefs dont les contrats de location ont été résiliés.

Note 12 **Autres passifs**

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Avantages du personnel	27 724	27 120
Autres passifs	–	377
	27 724	27 497

Note 13 **Capitaux propres****Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2020	37 747 090	221 012
Solde au 31 octobre 2021	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	151 990	598
Solde au 31 juillet 2022	37 899 080	221 610

Au 31 juillet 2022, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 323 937 et à 36 575 143 [1 694 125 et 36 052 965 au 31 octobre 2021].

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2021	1 108 262	7,55
Attribuées	150 000	4,18
Annulées	(672 898)	7,77
Expirées	(104 517)	7,86
Solde au 31 juillet 2022	480 847	6,13
Options pouvant être exercées au 31 juillet 2022	180 847	9,01

Bons de souscription

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 10].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
NUMÉRATEUR				
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat de base par action	(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Retrancher l'effet antidilutif	14 506	(9 435)	13 697	(10 192)
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat dilué par action	(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
DÉNOMINATEUR				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 795	37 747	37 795	37 747
Effet des titres potentiellement dilutifs				
Options d'achat d'actions	—	—	9	—
Bons de souscription	—	2 629	—	2 087
Retrancher l'effet antidilutif	—	(2 629)	(9)	(2 087)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 795	37 747	37 795	37 747
Perte par action				
De base	(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)
Diluée	(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, un total de 480 847 et 330 847, respectivement, d'options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [958 262 options d'achat d'actions pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 31 juillet 2021].

Note 14 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclus le programme des destinations soleil. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Transatlantique	297 705	487	365 182	6 775
Amérique	205 488	11 269	690 964	48 697
Autres	5 111	792	12 753	6 565
Total des revenus	508 304	12 548	1 068 899	62 037

Subventions publiques

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a comptabilisé un montant de 24 403 \$ en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec les nouveaux programmes de subventions (le PRTA et le PREPDT). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2021, la Société avait comptabilisé des montants de 33 766 \$ et de 101 282 \$, en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec la SSUC, dont 7 184 \$ et 26 975 \$ pour les employés actifs.

Note 15 Éléments spéciaux

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada				
Paieement de résiliation	—	—	—	(12 500)
Honoraires professionnels	—	—	—	6 106
Renversement de charge de rémunération	—	(1 843)	—	(6 223)
	—	(1 843)	—	(12 617)
Autres éléments spéciaux				
Dépréciation des soldes des contrats et d'autres actifs	—	1 928	—	19 873
	—	1 928	—	19 873
	—	85	—	7 256

Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, le montant convenu de 12 500 \$ de frais de résiliation de la convention d'arrangement acquitté par Air Canada, des honoraires professionnels de 6 106 \$ ainsi qu'un renversement des charges de rémunération de 6 223 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

Autres éléments spéciaux

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, les éléments spéciaux incluent la dépréciation des soldes des contrats de 19 873 \$ en lien avec les commissions, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit qui ne seront pas remboursés à la Société dans le cadre des remboursements offerts aux voyageurs.

Note 16 Perte (gain) sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, le gain sur cession d'actif de 4 005 \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, la Société a, entre autres, comptabilisé un gain sur résiliation de bail de 2 552 \$ en lien avec la résiliation partielle de baux immobiliers. De plus, en raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs trois aéronefs loués, soit deux Airbus A330 et un Boeing 737-800. Le gain sur cession d'actifs de 19 810 \$ comptabilisé au cours de la période terminée le 31 juillet 2021 est principalement lié à ces résiliations de baux, qui ont entraîné la comptabilisation d'un gain de 17 042 \$, puisque la totalité de la valeur comptable des actifs liés à ces aéronefs loués avait été dépréciée durant l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Note 17 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 juillet 2022, la Société est partie à des engagements pour la location de cinq Airbus A321neo dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	155	16 505	36 742	38 595	57 578	598 221	747 796
Obligations d'achat	2 296	4 627	2 950	4 750	—	—	14 623
	2 451	21 132	39 692	43 345	57 578	598 221	762 419

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Or, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, les crédits voyage émis à la suite des annulations de vol en lien avec la pandémie de la COVID-19 étaient admissibles à un remboursement. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective qui n'ont pas encore été résolues pourraient devenir sans objet. À tout événement, la Société s'est défendue jusqu'à présent et compte continuer à se défendre vigoureusement. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidé et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie. Néanmoins, la Société a achevé le processus de remboursements des crédits voyage aux clients qui en ont fait la demande, ce qui pourrait atténuer l'effet d'un jugement défavorable, le cas échéant, sur la trésorerie et les résultats.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Relativement à cette situation, la Société a versé, en 2015, un montant total de 15 100 \$ aux autorités fiscales et s'est opposée aux avis de cotisation reçus. Le 23 août 2022, la Société et l'Agence du revenu du Canada (ARC) se sont entendues sur le traitement fiscal relativement à la déductibilité fiscale des pertes liées aux PCAA. En vertu de cette entente de règlement, la Société a comptabilisé, au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2022, une récupération d'impôts sur le résultat de 2 359 \$. Également, la Société estime qu'elle encaissera un montant de 11 823 \$, dont 9 464 \$ était déjà comptabilisé comme impôts sur le résultat à recevoir. De plus, la Société estime pouvoir recevoir les intérêts courus relativement à cette entente de règlement. Ces intérêts seront comptabilisés dans le quatrième trimestre de l'exercice en cours. Finalement, il est d'usage qu'une entente de règlement avec l'ARC favorise des ententes similaires avec les autorités fiscales provinciales. À ce jour, aucune entente de règlement avec les autorités fiscales provinciales n'a été confirmée. Dans l'éventualité où ces ententes se confirment la Société estime qu'elle pourrait encaisser des autorités fiscales provinciales le solde des impôts sur le résultat à recevoir de 4 928 \$, en plus d'un montant lié aux intérêts courus à recevoir selon les taux prescrits applicables. Dans le cas contraire, la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable.

Note 18 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 7, 14, 24 et 25 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 juillet 2022, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 440 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 juillet 2022, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 19 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

